

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 septembre 2024

INSTALLATION DU COMITE DÉPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI

Mobilisés pour atteindre le plein emploi dans la Drôme, le premier vice-président du Conseil départemental de la Drôme Franck SOULIGNAC et le préfet de la Drôme, représenté par le secrétaire général de la préfecture, ont co-présidé la première réunion du Comité départemental pour l'emploi ce 26 septembre 2024.

Cette nouvelle instance est une émanation directe de la Loi pour le Plein Emploi, votée fin 2023. Cette loi porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socioprofessionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin et une transformation du service public de l'emploi et de l'insertion. Elle vise aussi à réduire le taux de chômage à 5% au niveau national à l'horizon 2027. En application de cette loi et en déclinaison du comité national pour l'emploi, un Comité départemental pour l'emploi a été installé ce 26 septembre 2024 à l'Hôtel du Département.

Co-présidé par Cyril Moreau, secrétaire général de la préfecture de la Drôme, et le 1^{er} vice-président du Conseil départemental Franck SOULIGNAC, cette première réunion a réuni les acteurs de l'emploi du territoire, dont les collectivités locales (élus régionaux, départementaux, communaux), les organisations syndicales (patronales et salariales), les opérateurs du réseau (France Travail, Cap Emploi, Missions locales), la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole ainsi que les chambres consulaires.

Structurer et coordonner les actions

Sur le territoire départemental, le taux de chômage est de 8,2 %. Il est supérieur à la moyenne régionale (6,4 %), alors que de nombreuses entreprises peinent à recruter. Dans sa première année, le Comité départemental pour l'emploi va définir une feuille de route permettant la mise en œuvre de la loi Plein emploi. Un des principaux enjeux de cette loi est de structurer et mieux coordonner l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour garantir un parcours adapté, un retour rapide à l'emploi, et répondre aux besoins de recrutement des employeurs.

Harmonisation des pratiques

En plus de l'harmonisation des pratiques (diagnostic d'entrée dans les dispositifs, instances de remobilisation, sanctions, etc.), la mise en place d'un système d'information interopérable afin de respecter les principes du « *dites-le-nous une fois* » et de suivre des indicateurs communs fait

*Contacts presse : CD26 Yvan Guilhot 04 75 79 27 84 – 06 99 23 32 75 - yguilhot@ladrome.fr
Cabinet du Préfet : 06 77 18 96 78 – 07 87 01 99 92 8 – 06 84 30 61 22 - pref-communication@drome.gouv.fr*

partie des objectifs du comité départemental de l'emploi. Une fois la feuille de route définie, des actions concrètes seront mises en place pour faire se rencontrer l'offre et la demande d'emplois (job dating, salon de l'emploi, etc.).

Pour la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON : « ***En tant qu'acteur de l'insertion et collectivité de proximité, le Département est fortement mobilisé pour l'emploi. Notre stratégie « L'Emploi d'abord », dotée de 570 M€ sur la durée du mandat, et la loi Plein emploi partagent de nombreux objectifs communs. Grâce à un important travail de modernisation de la prise en charge des bénéficiaires du RSA, le Département est en phase avec les objectifs attendus.*** »

Pour le secrétaire général de la préfecture : « ***L'installation du comité départemental pour l'emploi est une étape importante pour le plein emploi. Pour réussir, les services de l'Etat auront aussi besoin de la détermination de tous, tout particulièrement des collectivités. C'est ensemble que nous bâtirons un nouveau service public de l'emploi, plus efficace et adapté à notre ambition : faire encore baisser le chômage et atteindre le plein emploi.*** »

Après la transformation de Pôle Emploi en France Travail au début de l'année 2024, l'installation de ce comité marque une évolution profonde de l'action collective dans les territoires et surtout une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (notamment des allocataires du revenu de solidarité active) et des entreprises pour répondre à leurs besoins.